



République Française

Département du Val d'Oise
COMMUNE DE SURVILLIERS

ARRÊTÉ MUNICIPAL n°UR-2026-0416-a
Portant mise à jour du Plan local d'Urbanisme de la commune
de Survilliers

Le Maire de la Commune de Survilliers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment son article R153-18,

Vu le Plan Local d'urbanisme approuvé le 12 juillet 2022, modifié le 04 mars 2024, mis à jour le 25 janvier 2026;

Vu le plan des servitudes d'Utilité Publique annexé au PLU suite à l'arrêté DRAC n°2026-012 en date du 06/02/2026 portant création d'un Périmètre Délimité des Abords de l'Eglise de Survilliers,

Vu le plan des Servitudes d'Utilité Publique dans sa dernière version du 2 avril 2026,

CONSIDÉRANT qu'en complément de ma la mise à jour relative au périmètre délimité des abords, les informations relatives aux servitudes d'utilité publique doivent être actualisées au regard du dernier plan disponible, conformément au tableau annexé au présent arrêté ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu à ce titre, de procéder à la mise à jour des annexes du Plan Local d'Urbanisme ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Survilliers est mis à jour, conformément aux dispositions de l'article R.153-18 du Code de l'Urbanisme, selon les éléments figurant dans le tableau annexé au présent arrêté

ARTICLE 2 : Ces documents sont tenus à la disposition du public, en mairie, aux jours et heures d'ouverture au public.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté est affiché en mairie pendant 1 mois. Conformément à l'article R.621-95 du code du patrimoine la décision DRAC n° 2026-012 portant création du périmètre délimité des abords fait l'objet de mesure de publicité et d'information, elle est affichée pendant un mois à la mairie. Mention de cet affichage est insérée en caractère apparents dans un journal diffusé dans le département.

ARTICLE 4 : Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Val d'Oise.

fait à Survilliers, le 16 avril 2026

Pour Mme Adeline ROLDAO-MARTINS
Maire de Survilliers

Mme Nélie LECKI
Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, de l'habitat,
des affaires juridiques et des Ressources Humaines.



Mairie de Survilliers

3, rue de la Liberté
95470 Survilliers

Contacts

email@mairiesurvilliers.fr
01 34 68 26 00